

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 6 février 2012

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 26 janvier 2012 s'est réuni le 6 février 2012 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Durdat-Larequille, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par Bernard ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, présente jusqu'à la question n°4
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET, excusé
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Michel Rivière est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011.

## **1) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Georges Conchon fait remarquer l'augmentation conséquente des charges de fonctionnement. L'augmentation d'un montant d'environ 200 000 euros est non négligeable aujourd'hui, elle est due essentiellement à des augmentations des coûts de fonctionnement des services multi-accueil, RAM, médiathèque. Il précise qu'il a déjà fait la remarque en réunion de bureau.

Il s'interroge également sur la réhabilitation du bâtiment de la Gare dont des frais de maîtrise d'œuvre sont prévus en 2012. Il demande si la construction d'un bâtiment neuf ne serait pas plus rationnel. Concernant les locaux envisagés proche de la Gare, il signale que le rez-de-chaussée n'est pas accessible et que les niveaux sont très hauts. Il demande si une analyse de la valeur a été effectuée. Il fait remarquer qu'un bâtiment neuf de plain pied serait plus évolutif et plus fonctionnel.

Annie Laville demande quelle sera la destination de ce bâtiment. Monsieur le Président répond qu'il est prévu pour accueillir les services de la Communauté de Communes qui sont trop à l'étroit actuellement et le C.I.A.S.

Jean-Pierre Bougerolle s'associe à la réflexion de Georges Conchon. Il propose d'étudier le coût du bâtiment et le coût du fonctionnement avant toute prise de décision.

Claude Riboulet précise que le coût de construction d'un bâtiment neuf administratif est de l'ordre de 1 800 € /m<sup>2</sup> HT aujourd'hui. Il ajoute également que le bâtiment proche de la Gare avait pour vocation initiale de regrouper le CMS et le CCAS et d'en faire un pôle « action sociale ». Le Conseil Général a renoncé à faire les travaux nécessaires. La solution qui reste est que la Commune réhabilite le bâtiment et le loue à la Communauté de Communes. Il ajoute que ce bâtiment a une vraie valeur et est en bon état, il permettra de mutualiser des services tels qu'une salle de réunion, une tisanerie, une salle à archives ...et il se trouve à proximité du centre ville. La Commune l'a acheté 150 000 € et si la Communauté de Communes n'est pas intéressée, la commune en trouvera un autre usage.

Gilles Martin fait remarquer que personne n'était au courant de ce projet et qu'il serait judicieux de faire une étude comparative entre la construction d'un bâtiment neuf et la réhabilitation du bâtiment près de la Gare.

Toute l'Assemblée s'accorde à dire que les locaux actuels de la Communes de Communes ne conviennent plus.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la mise en place d'un RAM itinérant début 2012, que les dépenses d'équipement 2012 de l'Accueil de loisirs sont subventionnés à 100% par la CAF et que, grâce aux embauches, l'équipe est consolidée.

A la demande de Ghislaine Manoury, Monsieur le Président précise que le tarif de la redevance d'archéologie préventive est de 0,5 € / m<sup>2</sup>, et que les crédits proposés au niveau du DOB concernent une partie de la ZAC de la Brande.

Annie Laville demande si les travaux de chauffage prévus au niveau de l'Hôtel d'entreprises résoudront les problèmes définitivement. Monsieur le Président répond que les changements qui ont déjà été réalisés ont donné satisfaction.

André Savy donne des prévisions quant aux travaux de busage de fossés prévus au niveau du DOB. Il s'agit au niveau de la RD 37 du busage à refaire depuis les feux d'Intermarché jusqu'au nouveau rond-point et la réalisation d'un trottoir pour faire une continuité.

Georges Conchon fait remarquer que la voirie étant passée d'intérêt communautaire, c'est à la Communauté de Communes d'en assurer la charge.

Annie Laville fait remarquer que beaucoup de poids lourds ne prennent pas le contournement de Commentry, ce qui engendre une détérioration de la voirie.

Claude Riboulet répond que 90% des poids lourds prennent le contournement et qu'il faut arrêter de dire que les poids lourds ne prennent pas le contournement. Seuls quelques uns d'entreprises locales connues passent en centre ville, mais il s'agit d'un résidu seulement.

Monsieur le Président précise également que la réfection de la rue de la Folie permettra de faire le lien entre le centre multi-accueil « 3 pommes » et l'accueil de loisirs « les Galibots ».

Le Conseil Communautaire a tenu un débat d'orientations budgétaires sur le budget de l'année 2012.

**2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe à temps non complet (durée 20 h / semaine) à compter du 17 mai 2012 au niveau de la médiathèque.

**3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'agent social 2ème classe à temps non complet (durée 26 h / semaine) à compter du 8 avril 2012 au niveau du centre multi-accueil.

Il est précisé que 8 personnes travaillent au centre multi-accueil « 3 pommes ».

**4) ENFANCE-JEUNESSE – MULTI-ACCUEIL – RENOUVELLEMENT DE  
LA CONVENTION PRESTATION DE SERVICE UNIQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention P.S.U avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

**5) ADMINISTRATION GENERALE – ZAC DE MAGNIER –CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupations précaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 jointes en annexe et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président précise que la convention avec le Lycée Professionnel d'enseignement Agricole est modifiée. En effet, compte tenu de la convention avec Sophora il faut exclure une partie sur-laquelle un diagnostic archéologique sera réalisé courant mars 2012 et qu'il faut donc laisser libre.

**6) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » - CONVENTION D'INTERVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'intervention d'une personne bénévole dans le projet « Lire et faire lire » au centre multi-accueil et au relais d'assistantes maternelles « 3 pommes ».

**7) ADMINISTRATION GENERALE – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » - CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DOMINO MENTALO WEB :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société ABELIUM afin d'assurer l'assistance, la maintenance et les mises à jour réglementaires du logiciel que la RAM vient d'acquérir. Le tarif unitaire annuel s'élève à 100,00 € HT.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président précise que les dossiers concernant le SCOT seront transmis aux communes sur CD par la Communauté de Communes.

Jean-Pierre Bougerolle propose de faire une synthèse du SCOT lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Claude Riboulet ajoute qu'on a eu la chance d'avoir Jean-Pierre Bougerolle comme référent au niveau du SCOT. Il précise que le SCOT est issu de la loi SRU, c'est une loi pensée pour des problématiques d'habitat parisien qui s'applique aux zones urbaines et non aux zones provinciales. La mise en place d'un SCOT précise la loi pour nos territoires, sinon c'est le droit national qui s'applique. Il ajoute qu'il faut être vigilant.

Monsieur le Président fait part d'une réunion de restitution de l'étude du bassin Œil-Aumance qui aura lieu le 21 février 2012 à 18h à Doyet destinées aux déléguées communautaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.